



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI-H) DU PERIGORD RIBERACOIS

PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

ARTELIA REGION SUD-OUEST

AGENCE DE PAU

Hélioparc
2 Avenue Pierre Angot
CS 8011
64053 PAU CEDEX 9
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50
Fax. : +33 (0)5 59 84 30 24

COMMUNE DE BOURG DU BOST

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
1. SECTEURS 1, 2 ET 3	3
1.1. PRESENTATION DU CONTEXTE ET DES ENJEUX DU SITE	3
1.2. OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT	3
1.3. PRINCIPES D'AMENAGEMENT	3
1.4. MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION	3


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI-H) DU PERIGORD RIBERACOIS

PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION




Modification Simplifiée n°2


PREAMBULE


Bourg du bost



LEGENDE

PERSPECTIVE A PARTIR DE VILLAGE	
VALSUS PATRIMONIALES DE LA BOURGNETTE	AAAAAA
VALSUS PATRIMONIALES DE L'UNITE PAYSANNE	
STRUCTURE VEGETALE HYDROLOGIQUE	
COULON DE TON HYDRAU	-1112-





Le site du bourg de BOURG DU BOST appartient à une unité paysagère du paysage mosaïque entre deux paysages marqués par les cours d'eau.



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI-H) DU PERIGORD RIBERACOIS

PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Modification Simplifiée n°2



1. SECTEURS 1, 2 ET 3

1.1. PRESENTATION DU CONTEXTE ET DES ENJEUX DU SITE

Les secteurs 1 et 2 viennent s'appuyer sur le bourg historique. Le secteur 1 prolonge l'urbanisation le long de la RD100E1 tandis que le secteur 2 est directement lié au bourg historique par une voie d'accès.

Le secteur 3 est **une extension** du lotissement récent (en cours de commercialisation), situé à quelques centaines de mètres au Sud du bourg.

1.2. OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT

Le secteur 1 s'appuie sur la RD100 qui constituera l'accès principal. Des habitations existantes forment les deux extrémités du secteur ; une urbanisation à long terme vers le sud sera possible si un accès est créé au sein du secteur 1.

L'objectif du secteur 2 est d'ancrer l'urbanisation en lien direct avec le bourg historique ; là aussi, une urbanisation à long terme vers le Sud sera possible.

L'urbanisation du secteur 3 est une extension du lotissement, en épaisseur de ce dernier ; une implantation urbaine et un traitement architectural similaires au lotissement existant permettront d'assurer la cohérence de l'aménagement.

1.3. PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Paysage et densité

- Insertion paysagère respectant les caractères du bourg et notamment les orientations des parcelles.
- Situé au sein d'un paysage agricole ouvert, le secteur devra être structuré et planté. La limite entre l'espace urbanisé et l'espace agricole devra être plantée d'une haie champêtre, de manière à intégrer les nouvelles constructions dans le paysage rural. La haie sera composée d'essences locales.
- Densité 6 à 8 logements par hectare.

Accès et dessertes

- Sur les trois secteurs, l'accès se fera à partir d'une voie unique.
- **Nouvelle rédaction**
- Sur les secteurs 1 et 2, l'accès se fera à partir d'une voie unique.
- Sur le secteur 3, l'accès se fera principalement par une voie en liaison avec le lotissement existant et par ou un ou des accès sur la voirie départementale (sous réserve favorable de l'avis du service gestionnaire de la voirie)
- Ajout suite à PPA - L'accès prévu sur la RD100 sera autorisé sous réserve du déplacement de la limite d'agglomération afin d'intégrer la zone concernée dès son urbanisation.

1.4. MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION

La zone Sud (secteur 3) à urbaniser sera aménagée sous la forme d'une opération d'aménagement d'ensemble qui pourra être découpée en tranches.

Chaque zone pourra être aménagée en une ou plusieurs tranches.

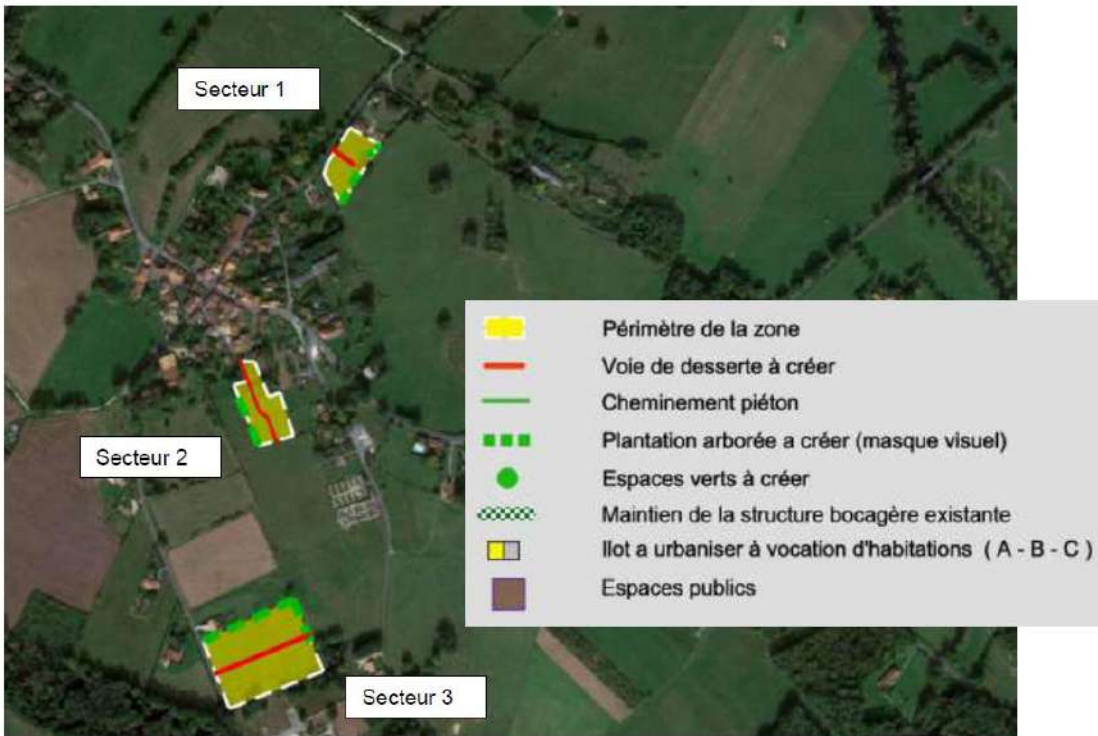
Les deux zones Nord (secteurs 1 et 2) seront aménagées au fur et à mesure du développement urbain.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI-H) DU PERIGORD RIBERACOIS

PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Modification Simplifiée n°2

Plan de secteur avant



Plan de secteur après

